



avec le soutien du  
**CODIFAB**  
comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

## BRÈVES | AMEUBLEMENT

I N° 76

I Juillet 2019

### EDITO



Parce l'industrie française recouvre plus de 200 000 entreprises, 2,8 millions d'emplois et 10% du PIB, la FRENCH FAB a été lancée, en octobre 2017 par le Ministère de l'économie et des finances avec 4 objectifs :

- › Accélérer la transformation de l'industrie en France
- › Unir sous un même étendard les industriels français
- › Incarner le futur prospère de l'industrie française et l'attractivité de ses métiers
- › Faire rayonner l'excellence de l'industrie française à l'international

Avec cette volonté de créer un signe fédérateur pour développer l'industrie française, plusieurs entreprises de la filière bois – ameublement ont déjà rejoint la FRENCH FAB.

FCBA a donc naturellement décidé d'adhérer à la FRENCH FAB pour accompagner les entreprises du secteur dans leurs projets d'innovation, d'excellence à la française et la digitalisation de leurs activités.

En tant qu'industriel, vous pouvez vous aussi porter cet étendard, votre seul « effort » consiste à confirmer que vous êtes en phase avec les 4 valeurs avancées. L'adhésion au label ne coûte rien et le kit de communication se télécharge directement sur le site de la [frenchfab](http://frenchfab.fr).

Pour en savoir plus : [valerie.gourves@fcba.fr](mailto:valerie.gourves@fcba.fr)

### REGLEMENTATION

#### • Règlement REACH : SVHC

Avis du ministère de l'écologie du 30 mai 2019, qui rappelle les obligations des fournisseurs, producteurs et importateurs d'articles en matière de communication d'informations sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) contenues dans ces articles (197 substances depuis le 15/01/2019) :

- ✓ Ces substances ne font pas l'objet d'une interdiction, ni d'une restriction et peuvent continuer à être mises sur le marché.
- ✓ Pour celles qui sont contenues dans des articles à plus de 0,1% m/m :
  - les fournisseurs d'articles devront communiquer au destinataire ou au consommateur de l'article les informations suffisantes dont ils disposent pour permettre l'utilisation de l'article en toute sécurité, dont le nom de la substance.
  - les producteurs et importateurs devront notifier à l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) (toute SVHC contenue dans les articles, si la substance est présente dans ces articles à des quantités  $\geq 1$  tonne/an.

#### • Règlement REACH en Corée du sud :

La version coréenne du règlement européen REACH, le K-REACH, est en vigueur depuis 2015.

Comme pour le règlement européen, le K-REACH prévoyait une période de pré-enregistrement des substances existantes permettant de bénéficier de périodes de transition pour pouvoir réaliser les enregistrements, en lien avec les tonnages mis sur le marché annuellement. Cette période s'est achevée le 30 juin 2019.

Pour les sociétés qui ont procédé à ces pré-enregistrements, les échéances pour l'enregistrement définitif sont les suivantes :

- ✓ 31/12/2021 pour les substances > 1000 tonnes/an ; et les CMR dépassant 1 T/an,
- ✓ 31/12/2024 pour les substances entre 100 et 1000 T/an,
- ✓ 31/12/2027 pour les substances entre 10 et 100 T/an,
- ✓ 31/12/2030 pour les substances entre 1 et 10 T/an.

Pour celles qui n'ont pas pré-enregistré leurs substances, et qui en produisent ou en importent en Corée du Sud, à plus d'une tonne par an, il sera nécessaire d'enregistrer directement les substances concernées.

#### • Règlement POP : Refonte

Le Règlement (CE) n° 850/2004 du 29/04/2004 a été abrogé par le Règlement (UE) 2019/1021 du 20/06/2019.

L'objectif de cette refonte est compiler les différentes mises à jours qui ont eu lieu depuis la publication du règlement de 2004 (dont les modifications des annexes de la convention de Stockholm décidées par la Conférence des Parties en 2015 et du protocole d'Aarhus), et d'attribuer à l'ECHA (qui n'existait pas en 2004) certains tâches administratives, techniques et scientifiques.

L'annexe I Partie A qui regroupe les listes des substances de la Convention de Stockholm et du protocole d'Aarhus, comporte 26 substances. Y figurent notamment les tétraBDE, le pentaBDE, l'hexaBDE, l'heptaBDE et le décaBDE, dont les seuils individuels dans des substances fixés à 10 ppm, et la somme globale fixée à 500 ppm dans les articles, seront revus au plus tard le 16 juillet 2021.

**CONTACT**  
Anne Sacalais  
[anne.sacalais@fcba.fr](mailto:anne.sacalais@fcba.fr)

## NORMALISATION

**PUERICULTURE** : L'enquête publique relative aux normes « Mobilier de puériculture » (NF D 60-300-1&4) s'est achevée fin avril. La réunion de dépouillement a eu lieu le 22 mai. A l'issue de celle-ci, les deux normes ont été envoyées en publication.

**SIEGES POUR ENFANTS** : Le projet de norme prEN 17191 relatif aux sièges pour enfants est actuellement en enquête publique jusqu'au 28 août. Vous pouvez y répondre en cliquant sur le lien ci-dessous : [ICI](#)

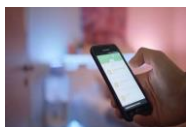
**MOBILIER DE BUREAU** : Le groupe de travail CEN/T 207/WG3 relatif au mobilier de bureau s'est réuni du 25 au 27 juin pour finaliser la révision de la norme NF EN 1335-1 relative aux dimensions des sièges de travail du bureau. Le projet va être envoyé au Vote Formel qui devrait avoir lieu à partir de septembre. Le groupe a également travaillé sur les normes « rangement » dans le secteur du mobilier de bureau (NF EN 14073-1à3 et NF EN 14074). Il a été décidé d'intégrer le rangement à usage du bureau dans la norme de rangement à usage non-domestique, la NF EN 16121. A terme, les 4 normes rangements du mobilier de bureau seront donc annulées au profit de la NF EN 16121.

**CERCUEIL** : La commission AF 041 « cercueils » s'est également réunie le 1<sup>er</sup> juillet pour poursuivre la révision de la norme NF D 80-001-3 relative à la crémation, pour prendre en compte les nouvelles exigences suite à la publication du décret 2018-966 « cercueils ». Il a été décidé d'envoyer le projet en enquête publique à partir de septembre prochain.

### CONTACT

Adrien Gaudron-Kim  
[adrien.gaudron@fcba.fr](mailto:adrien.gaudron@fcba.fr)

## SAVE THE DATE



### Journée Internet des Objets : SAVE THE DATE le 24 septembre 2019 à Paris !

De nombreuses questions se posent avant de se lancer dans le développement de solutions connectées : protocole de communication, propriété intellectuelle des données, compétences à intégrer en conception... Pour toutes ces raisons nous organisons une journée technique sur l'Internet des Objets le 24 septembre pour favoriser le partage d'informations et le retour d'expérience d'industriels qui ont tenté l'aventure.

Programme de la journée : [ICI](#) & Inscriptions en ligne : [ICI](#)

### CONTACT

Elisa Deilhaes  
[elisa.deilhaes@fcba.fr](mailto:elisa.deilhaes@fcba.fr)

## ACTUALITES DES PROJETS / ON A LU POUR VOUS



### Smart home pour personnes âgées : un état de l'art européen, réalisé par plus de 20 pays participants

Ce rapport concerne l'habitat intelligent pour personnes âgées.

Il a pour ambition de faire un état de la recherche, des produits récemment développés, et de diffuser largement toute cette information à l'échelle de l'Europe.

FCBA a participé à ce projet avec les résultats des programmes Habitat Senior et l'Etat de l'Art les Séniors et Seniors et Habitat (2018).

Pour télécharger le rapport : [ICI](#)

### CONTACT

Valérie Gourvès  
[valerie.gourves@fcba.fr](mailto:valerie.gourves@fcba.fr)



### E-learning en système de management QSE

Le projet EASIMS a été retenu dans le cadre de l'appel à projet européen Erasmus+.

Démarré en novembre 2018, il a pour vocation de développer un parcours de formation pour les professionnels de l'ameublement et de l'agencement sur le thème du Système de Management Intégré (SMI). Le rapport sur l'analyse des besoins a été publié et les partenaires sont en train de définir le parcours de formation.

Pour plus d'informations : [ICI](#)

### CONTACT

Jean-Michel Coudrin  
[jean-michel.coudrin@fcba.fr](mailto:jean-michel.coudrin@fcba.fr)



### Programme Fut'urbain : le mobilier urbain de demain

Coordonné par FCBA et avec le soutien de l'Ameublement français, ce programme regroupe 6 industriels du secteur urbain, Nantes Métropole ainsi que des étudiants de l'Ecole de Design de Nantes Atlantique pour développer de nouveaux mobiliers urbains.

Le Moniteur relate l'aventure de ces 6 entrepreneurs dont les produits seront installés sur Nantes Métropole entre juillet et septembre. Articles de Le Moniteur : [ICI](#)

### CONTACT

Justine Rouger  
[justine.rouger@fcba.fr](mailto:justine.rouger@fcba.fr)

## APPELS A PROJETS / OPPORTUNITES

### ▪ Appels à projet ADEME

- [TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts](#)

Démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels l'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes en énergie, matière, déchets et eau.

### ▪ Région Pays de Loire

- [Economie circulaire](#)

La Région, l'ADEME et la DREAL lancent un appel à projets commun sur la thématique de l'économie circulaire.

L'objectif est de soutenir des projets innovants ou exemplaires pour leur émergence ou leur réalisation sur l'ensemble de la boucle de l'économie circulaire. L'innovation ou l'exemplarité devra être apportée sur au moins une des composantes suivantes du projet : technicité, organisation, gouvernance, filière ou secteur d'activités, cible visée, domaine d'investigation du projet.

- [PIA3 – Projets d'innovation](#)

L'objectif est de favoriser la mise sur le marché de produits et de services innovants à forte valeur ajoutée. Les projets candidats doivent viser notamment des retombées économiques et technologiques directs sous forme de nouveaux produits, procédés, services et technologies.

Date : 1er juin au 31 octobre 2019

Aide : entre 100 k€ et 500 k€

### ▪ Région Occitanie

- [READYNOV](#)

- L'appel à projets READYNOV a pour objet de soutenir les projets innovants collaboratifs. Parmi la liste des thématiques attendues : Numérique : systèmes intelligents, chaîne de la donnée,
- Santé du futur et Silver économie,
- Transition numérique et Industrie du futur
- Savoir-faire locaux et matériaux traditionnels (granit, cuir, textile, bois, ...),

Dates : ouvert du 1er mars 2019 au 28 février 2021 avec dépôt des dossiers au fil de l'eau

Aide financière : Taux d'intervention maximum Région et/ou FEDER de 40% à 60% des dépenses éligibles.

### ▪ Région AURA

- [AURAPEPS](#)

Cet appel à projet vise à soutenir des projets d'éco-conception avec 3 axes thématiques :

- Eco-conception incrémentale sans modification du modèle d'affaire
- Eco-conception de rupture avec changement de modèle d'affaire
- Soutien aux démarches d'obtention de l'Ecolabel européen ou d'affichage environnemental

Date limite : 3 sessions sont ouvertes pour permettre aux entreprises de se positionner en fonction de la maturité de leur projet :

30 août 2019, 17 janvier 2020, 12 juin 2020

Aide financière : 30% pour les grandes entreprises, 50% pour les autres

- [Innover pour compenser le handicap](#)

L'objectif est d'accompagner des expérimentations locales innovantes et favoriser les partenariats, la co-construction entre les acteurs, en développant ou mettant en œuvre des méthodologies, des technologies, des services en lien étroit avec les usagers concernés et dans le but d'améliorer concrètement leur quotidien.

Date limite : 31 décembre 2019 (les dossiers sont instruits au fil de l'eau)

Aide financière : 20 à 80% avec une aide maximum de 100 000 €

### ▪ Les aides à l'économie circulaire

Le portail des aides à l'économie circulaire est un outil pour trouver facilement les aides spécifiques à l'économie circulaire classées par niveau (européen, national et régional), par domaine thématique et par type.

Site Internet : [ICI](#)

### CONTACT

Emilie Bossanne

[emilie.bossanne@fcba.fr](mailto:emilie.bossanne@fcba.fr)

## Focus sur une activité de FCBA



### Programme impression 3D : démarrage septembre 2019 !

Les technologies d'impression 3D évoluent en permanence avec un potentiel d'innovation incroyable. Que ce soit en termes de prototypage, de création sur-mesure ou de production en série, l'impression 3D modifie nos habitudes de conception. FCBA relance son programme de formation pratique aux outils d'impression 3D.

Vous vous demandez :

- Si les technologies d'impression 3D ont un intérêt pour votre entreprise ?
- Si vous pourriez utiliser ces technologies pour gérer un stock de pièces détachées par exemple ?
- Si vous pourriez fabriquer des pièces intermédiaires, moules de production...
- Si vous pourriez réparer un produit/meuble/menuiserie ...

Nous vous proposons de répondre à ces questions de manière très opérationnelle et rapide grâce à notre **formation pratique** : passer en revue les différents usages, les **technologies existantes**, les matériaux et différents exemples d'application, diagnostiquer l'opportunité d'intégrer ces technologies dans votre process de conception et de fabrication ou bénéficier d'une **aide à la conception** utilisant la fabrication additive.

#### CONTACT

David Legoux  
[david.legoux@fcba.fr](mailto:david.legoux@fcba.fr)

## AGENDA

Dates des salons et ou évènements de la profession sur les prochains mois

### Salons 2019

#### Septembre

- 01 au 03 – SPOGA GAFA à Cologne
- 10 au 13 – Drema à Poznan (Pol)
- 10 au 12 – Composites Europe à Stuttgart (All)
- 11 au 13 – MoOD à Bruxelles (Bel)
- 15 au 18 – SICAM à Pordenone (Ita)
- 18 au 21 – 100% Design à Londres (UK)
- 19 au 22 - KIND UND JUGEND à KölnMesse (All)
- 23 au 27 – CERSAIE à Bologne (Ita)
- 24 au 26 – Equipmag à Paris
- 26 au 27 – Architect@Work à Paris

#### Octobre

- 5 et 6 – Autonomic Grand Ouest à Rennes
- 15 au 19 – Holz à Basel (Sui)

## A NOTER

### FCBA INFO

Magazine d'informations en ligne pour les professionnels  
<http://www.fcba.fr/fcbainfo>

#### Derniers articles FCBA INFO

Mai 2019 : [Exosquelette : un futur proche en ameublement ?](#) par Thomas Dubais

Décembre 2018 : [Maison et Objet - note de veille](#) par Valérie Gourvès  
*Abonnez-vous en ligne gratuitement via le formulaire*

#### FORMATIONS FCBA

Consultez notre catalogue en ligne:  
<http://formation.fcba.fr/>  
ainsi que [l'agenda des formations interentreprises 2019](#)  
*Version papier sur demande à [formation@fcba.fr](mailto:formation@fcba.fr)*